Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 45 (1909)

Heft: 19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XLVme ANNÉE. — No 19. LAUSANNE. — 8 mai 1909.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Route de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **H. Gailloz** instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, conseiller d'Etat.

NÉUCHATEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

ÉDITION „ATAR“ GENÈVE

MANUELS SCOLAIRES

adoptés par le Département de l'instruction publique du Canton de Genève et ailleurs.

Exercices et problèmes d'arithmétique, par André Corbaz. — *A. Calcul écrit :* 1re série (élèves de 7 à 9 ans), 70 c.; livre du maître, 1 fr.; 2e série (élèves de 9 à 11 ans), 90 c.; livre du maître, 1 fr. 40; 3e série (élèves de 11 à 13 ans), 1 fr. 20; livre du maître, 1 fr. 80. — *B. Calcul mental.* 1 fr. 75 — *C.* **Exercices et problèmes de géométrie et de toisé. Problèmes constructifs.** 3e édition, 1 fr. 50. — *D.* **Solutions de géométrie,** 50 c.

Livre de lecture, par André Charrey, à l'usage des écoles primaires de Genève, 1 fr. 80

Livre de lecture, par A. Gavard, 2 fr. —

Manuels d'Allemand, par le prof. A. Lescaze : **Premières leçons intuitives d'allemand,** 3e édition, 75 c. — **Manuel pratique de langue allemande,** 1e partie, 6e édition, 1 fr. 50. — **Manuel pratique de langue allemande,** 2me partie, 4e édition, 3 fr. — **Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache,** auf Grundlage der Anschauung, 1re partie, 1 fr. 40; 2e partie, 1 fr. 50. — **Lehr- und Lesebuch,** 3e partie, 1 fr. 50

Notions élémentaires d'instruction civique, par M. Duchosal. Edition complète, 60 c.; édition réduite, 45 c.

Premiers éléments d'Histoire naturelle, par le prof. Eug. Pittard, 2e édition, 240 figures dans le texte, 2 fr. 75

Leçons et Récits d'Histoire suisse, par Alfred Schutz. Nombreuses illustrations. Cart., 2 fr.; relié, 2 fr. —

Manuel d'enseignement antialcoolique, par J. Denis. 80 illustrations, 8 planches en couleurs, Relié, 2 fr. —

Manuel du petit Solfégien, par J.-A. Clift, 95 c.

Parlons français, par W. Plud'hun, 15e mille, avec l'index alphabét., 1 fr. —

Comment prononcer le français, par W. Plud'hun, 50 c.

Histoire sainte. Rédigée en vue d'un cycle d'enseignement de 2 ans, par M. le past. Albert Thomas, 65 c.

Pourquoi pas ? essayons, manuel antialcoolique, par F. Guillermet. Broché, 1 fr. 50. Relié, 2 fr. 75

ALBERT MALSCH Fables de La Fontaines, édition annotée avec lexique, cartonné, 1 fr. 50

Frutigen

OBERLAND BERNOIS

Hôtel et Restaurant de la Gare

Se recommande au mieux aux écoles, sociétés et excursionistes. Locaux spacieux. Arrengements avantageux pour courses en voitures et breaks.

Fr. Hodler-Egger propr.

(Zà 2239 g)

En souscription auprès de la

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

(Prière d'envoyer les souscriptions sans retard)

HISTOIRE

DE LA

LITTÉRATURE SUISSE

PAR

Virgile ROSSEL et **Henri-Ernest JENNY**

Envoi du prospectus complet sur demande.

L'heure paraît venue de réaliser enfin une idée qui est dans l'air depuis longtemps. Il existe des histoires littéraires de la Suisse allemande et de la Suisse française ; il n'y a pas encore d' **histoire intégrale de la littérature suisse.**

Le présent ouvrage a été composé par deux de nos écrivains qui ont fait leurs preuves et qu'il n'est plus nécessaire de présenter au public de notre pays ; l'Histoire littéraire de la Suisse romande, *par M. Virgile Rossel, a eu deux éditions et a été couronnée par l'Académie française ; le travail de M. H.-E. Jenny sur « la poésie alpestre de la Suisse allemande » a été très favorablement accueilli par la critique.*

Les auteurs, qui ont consacré plusieurs années à leur travail, exposent en ces termes le but qu'ils ont poursuivi : « Quel a été notre dessein ? Tout d'abord, de composer **une histoire de notre littérature,** *et non pas de nous jeter dans une entreprise d'helvétisme arbitraire ou paradoxal, en sollicitant les textes, en arrangeant les faits, ou en les supprimant pour les besoins d'une thèse ; il nous suffira de montrer ce que furent* **les lettres de notre pays,** *et pourquoi, et comment elles ont évolué, en* **puisant** *de plus en plus* **aux mêmes sources d'inspiration.**

« Nous avions ensuite à marquer les traits et les caractères communs de notre effort littéraire, à insister sur ce qui le localise et l'individualise ; on comprendra, dès lors, que nous nous soyons arrêtés SURTOUT **aux deux derniers siècles.** *Nous avons même poussé notre enquête jusqu'aux auteurs vivants, dont nous parlerons en toute sincérité.*

« Nous devions enfin ne pas négliger les **relations intellectuelles entre la Suisse allemande et la Suisse française.** *Elles existent, en somme, depuis la Réforme. Elles sont devenues plus étroites ; mais tous, à Genève comme à Zurich, à Lausanne comme à Berne nous ignorons encore trop ceux de nos écrivains qui ne sont pas de notre langue.*

« Tel est, en quelques mots, notre programme ; nous ne rappelons que pour mémoire le bre, chapitre dans lequel nous dresserons un rapide inventaire des **lettres italiennes et romanches** *de la Suisse ».*

L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE SUISSE *paraîtra en deux éditions, l'une française, l'autre allemande, la première étant plus particulièrement l'œuvre de M. Rossel, la seconde l'œuvre de M. Jenny.*

On peut souscrire dès maintenant à l'édition française, qui présentera un **tableau complet de tout le mouvement littéraire de notre patrie, des origines jusqu'à nos jours.** *La nouveauté et l'extrême intérêt du sujet, les noms des auteurs, promettent un ouvrage qui sera une date dans l'histoire intellectuelle de la Suisse.*

L'**Histoire de la littérature suisse** *sera publié en deux parties, sous forme de deux volumes in-16. Le premier volume paraîtra en automne 1909 et le second au printemps 1910.*

Le prix de souscription *est fixé à* **fr. 6.- net**, *l'ouvrage complet. Chaque volume sera envoyé* franco de port *aux souscripteurs, dès son apparition, contre remboursement de* fr. 3.

Sitôt la souscription close, le prix de l'ouvrage en librairie sera porté à **fr. 7.—** *(2 volumes brochés à fr. 3.50)* **l'exemplaire.**

Cours de vacances de langue italienne

du 19 juillet au 14 août 1909

Ecole supérieure de Commerce du canton du Tessin à **Bellinzona.**

Pour tous renseignements s'adresser au Directeur, **Dr Raimondo-Rossi**, à Bellinzona.

Mauerhofer & Brélaz

Rue Saint-Pierre 8. LAUSANNE, Rue Saint-Pierre, 8.

Cette maison continue à offrir au corps enseignant la toile coton, fournie aux écoles en 1907-1908, au prix de 70 centimes le mètre, net et au comptant.

Chocolats

Le plus grand choix
des marques suisses les plus connues et chocolat au lait «Mercure», chocolat fondant «Mercure», chocolat en bloc «Mercure», etc.
Marchandise de toute fraîcheur.

Maison "Mercure"
Chocolats Suisses
& Denrées Coloniales

(H. 2181 Y.)

PERRENOUD & Cie

Successeurs de **P. BAILLOD & Cie**

Place Centrale. • **LAUSANNE** • *Place Pépinet.*

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds.

Montres garanties dans tous les genres en **métal,** depuis fr. 6; **argent,** fr. 15; **or,** fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS
Alliances — Diamants — Brillants

BIJOUTERIE ARGENT
et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT
Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS
depuis fr. 20. —•— Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise
10 % au corps enseignant.

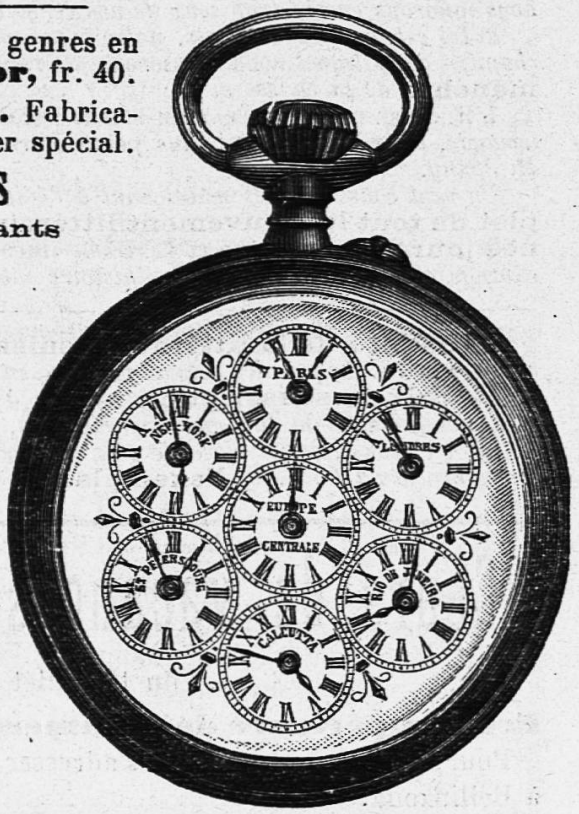

XLVme ANNÉE

N° 19

LAUSANNE

8 mai 1909.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Lettre de Belgique. — Intérêts de la Société. — A propos de dessin. — La vision chez les écoliers. — Chronique scolaire : Jura bernois, Vaud, France. — Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Sciences naturelles : La vie des plantes. — Récit : La mère Greluchet. — Dictées : (emploi de la virgule). — Récitation : Pour le mois de mai. — Calcul oral (suite).*

LETTRE DE BELGIQUE

L'Ecole belge et la lutte contre l'alcoolisme.

La Belgique est, de tous les pays, le plus riche en cabarets. Elle en compte un pour trente-six habitants environ. Dans les centres populeux et industriels de la province du Hainaut, c'est, je crois, vingt-cinq habitants qui doivent faire vivre un estaminet. Dans telle rue de la localité que j'habite, sur trois maisons *une* sert de débit de boissons. En outre, les épiceries qui se respectent débitent des liqueurs à leurs clients.

C'est le samedi, le dimanche et pendant les nombreuses journées de chômage et de fêtes que le peuple s'alcoolise. Ils sont rares, en pays ouvrier, les professionnels de la cave, habiles dégusteurs de verres, vaillants pour supporter les hautes tensions alcooliques. Néanmoins on constate une dégénérescence attristante de la race, là surtout où les conditions de travail sont aussi mauvaises que dans le bassin houiller. Considérez qu'en plusieurs centres importants, il n'y a pas d'eau potable, les puits étant presque tous contaminés, que la viande de boucherie est de qualité inférieure, puisqu'elle provient de vaches laitières épuisées, souvent tuberculeuses, au témoignage même des inspecteurs sanitaires. Considérez encore que l'ouvrier mineur respire pendant une dizaine d'heures

l'air souillé de la fosse et vous voyez d'ici dans quelle misère physiologique et sociale l'alcoolisme plonge le peuple. Non seulement il prélève dans la bourse de l'ouvrier un lourd impôt, mais il diminue la résistance à la maladie et marque de son empreinte néfaste la génération nouvelle.

On comprend que, dans ces conditions, la lutte anti-alcoolique se soit imposée plus nettement encore en Belgique qu'ailleurs. L'incubation du mal social y a été moins lente que dans les pays agricoles ou mieux partagés au point de vue hygiénique. On comprend aussi que l'école belge se soit lancée à corps perdu dans ce mouvement.

Permettez-moi d'indiquer sommairement ce qui s'est fait ou se fait encore, par le moyen de l'école pour enrayer les progrès du mal.

J'ai en mains trois brochures qui me renseignent avec exactitude. L'une est de M. J. Lemoine sur *l'Enseignement antialcoolique à l'école primaire*, la seconde de M. Sluys, directeur d'Ecole normale sur *le rôle de l'instituteur dans la lutte antialcoolique*, la troisième renferme une série de conférences organisées par le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique et données au personnel enseignant du ressort de Mons par le docteur Caucheteux.

Les deux premières brochures consacrent de longs et sages développements à la question des anormaux et montrent la nécessité de créer des classes spéciales à leur usage, non seulement pour rendre plus aisée leur éducation, mais encore pour décharger les classes d'enfants normaux d'un poids qui rend très difficile la tâche du pédagogue. On sait que la ville de Bruxelles a déjà accompli dans ce domaine des progrès dignes d'éloge et le mouvement se continue dans les centres scolaires du pays entier.

Ces deux brochures insistent sur la nécessité de détruire, à l'école primaire, les préjugés de l'ignorance en ce qui concerne les véritables vertus des boissons alcooliques. M. Lemoine esquisse tout un projet de leçons occasionnelles et montre que toutes les branches du programme d'études peuvent s'y prêter. Dans son enthousiasme, il va même jusqu'à verser le char. Voyez-vous — ainsi qu'il le propose — des gamins dessinant un estomac sain vis-

à-vis d'un estomac de buveur, un rein en santé et un rein dégénéré, un cerveau normal et un cerveau d'alcoolique?

M. Sluys est, lui aussi, partisan d'un enseignement occasionnel, mais il estime qu'il est insuffisant en ce qu'il laisse trop facilement dans l'oubli des notions importantes. Et puis, il est décousu, il ne forme pas un tout solide.

MM. Sluys et Lemoine dressent donc un programme complet d'antialcoolisme qui, depuis le degré inférieur jusqu'aux classes supérieures, traitera toutes les questions touchant de près ou de loin à l'alcoolisme.

Ces deux brochures et d'autres encore, ainsi que les circulaires ministérielles et les recommandations des inspecteurs scolaires ont stimulé le zèle du corps enseignant et des autorités communales et ont eu pour résultats ceux-ci:

1. Introduction dans les livres de lecture de morceaux antialcooliques. Les manuels des classes d'adultes, où la lutte est plus nécessaire et plus ardue, sont bourrés de sujets dirigés contre les boissons fortes.

2. Introduction de leçons antialcooliques dans les cours d'hygiène. La ville de Mons, dont j'ai le programme d'études primaires, prescrit aux trois degrés l'étude de questions relatives à l'alcool. Presque partout, une leçon du samedi et jour de paye, est consacré à l'antialcoolisme. Ces leçons sont consignées dans un cahier spécial. En outre, de temps à autre, on donne une causerie avec projections lumineuses.

3. Décoration plus ou moins inesthétique des salles d'école par des tableaux destinés à donner à l'enfant la peur des boissons fortes.

4. Création de caisses d'épargne et de bibliothèques scolaires abondamment fournies d'ouvrages, de brochures, d'almanachs de propagande.

5. En beaucoup d'endroits, création de *cercles scolaires de tempérance*, encouragés par les subsides et les éloges gouvernementaux.

Sur ce sujet, les deux brochures plus haut citées sont d'un avis diamétralement opposé. M. Lemoine conseillait fortement ces sociétés scolaires. M. Sluys n'en attendait rien de bon. En fait, au 31 décembre 1897, 100 000 enfants des écoles belges avaient pris l'engagement suivant « Je promets sur l'honneur de m'abstenir jusqu'à l'âge de 20 ans de toute boisson forte, et de ne faire qu'un usage modéré de bière et de vin ».

J'ai consulté quelques instituteurs à propos de ces sociétés juvéniles de tempérance. Ils estiment tous qu'il y a eu dans ce mouvement — où des considérations purement politiques ont joué par-

fois un rôle prépondérant — beaucoup plus de *bluff* que de choses sérieuses. Les diplômes, drapeaux et, l'entraînement aidant, les instituteurs ont récolté facilement des engagements qui n'offraient guère de solidité morale. C'était aussi factice que nouveau.

Les statistiques semblaient avoir établi que dans le Limbourg, où ces sociétés ont prospéré rapidement, la consommation du genièvre avait diminué. Mais on n'est pas parvenu à établir une corrélation entre ces deux phénomènes; et non seulement les statistiques sont sujettes à caution, mais elles tendraient à prouver que ce sont les enfants limbourgeois qui consomment l'alcool, ce qui est certainement inexact.

En outre, ces sociétés de tempérance font perdre beaucoup de temps à l'instituteur et constituent une dépense qui serait plus utilement employée ailleurs.

A la Belgique surtout et à tout ce mouvement antialcoolique dans ses écoles me paraissent s'appliquer les paroles de M. Fœrster dans son volume sur l'école et le caractère.

« L'enseignement antialcoolique souffre partout d'un défaut fondamental. On procède trop énergiquemeut, on étale de façon trop évidemment tendancieuse les pièces à conviction dont on dispose, alors qu'il faudrait tout d'abord partir du tragique de la vie et d'expériences personnelles pour faire comprendre la valeur de la « Tempérance » au sens le plus élevé du mot. L'aspiration à la tempérance une fois éveillée, on montrerait dans le renoncement à l'alcool une condition fondamentale que doivent remplir tous ceux qui veulent s'élever jusqu'à cette vertu », (p. 64.)

L'Ecole ne luttera d'une manière efficace contre l'invasion alcoolique qu'en forgeant des individus assez robustes de caractère pour s'affranchir de la tyrannie des habitudes, pour sortir de l'ornière. Il faut autre chose que les petits moyens ou les leçons scientifiques préconisées par MM. Lemoine et Sluys — et bien d'autres — pour former des hommes d'une trempe solide.

Trop longtemps on a fait du replâtrage là où il faut une reconstitution morale complète. L'ouvrage de M. Fœrster indique excellemment, me semble-t-il, ce qui manque à l'Ecole belge pour que son antialcoolisme ait pour effet de vacciner le peuple contre le culte du cabaret.

L.-S. P.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Le Comité d'organisation du voyage pédagogique de 1909 a tenu sa première séance le 29 avril, à 4 h. 1/2, à l'Ecole normale de Lausanne.

Etaient présents : Pour la Romande, MM. F. Guex, rédacteur en chef de l'*Educateur*, et Ch. Perret, gérant. Pour la S. P. V. : J. Cordey, bulletinier, et A. Porchet.

Le Comité s'est constitué comme suit :

Président : M. F. Guex. Transport : J. Cordey. Hôtels : Ch. Perret. Secrétaire : A. Porchet.

Faisant droit au vœu de la très grande majorité des Sociétaires, le Comité, à l'unanimité, choisit *Paris* comme but de course.

Sous peu, les membres de la S. P. R. seront plus exactement renseignés, notamment sur l'époque et le coût du voyage projeté.

Pour le Comité : A. PORCHET.

A PROPOS DE DESSIN

Voici un événement curieux et typique : la « Royal Drawing Society » a ouvert à Londres une exposition de dessins faits par des enfants, des jeunes gens et des jeunes filles.

L'exposition est divisée en deux sections. L'une comprend les travaux exécutés par des petits artistes dont l'âge court entre la deuxième et la septième année. L'autre section groupe les œuvres des dessinateurs âgés de huit à dix-huit ans.

Cette exposition a eu un succès très grand. Plus de quinze mille concurrents et concurrentes ont envoyé leurs travaux. Notez que ce n'est pas une exposition comme celle que nous faisons chez nous, qui ont certainement leur utilité et qui servent à montrer aux visiteurs le travail fait dans une classe ou dans un collège, sous les ordres d'un même professeur. L'exposition londonienne était plutôt un concours. La médaille d'or fut décernée à une fillette de douze ans qui a présenté une série de petits tableaux très spirituels où elle a noté les diverses manières selon lesquelles on peut porter un bébé !

Voici l'une des conditions du concours : Tous les dessins devaient être faits de mémoire ou d'après nature. Cela visait à développer chez la jeunesse les qualités artistiques et l'esprit d'observation.

Il va sans dire aussi que les dessins devaient être faits entièrement par les élèves. Il est certain également que l'exposition possédait un jury capable de discerner les ruses des concurrents ou de leurs maîtres.

Ce fait divers me permet une petite digression.

Tout d'abord, est-ce que les experts à nos examens annuels sont capables de juger du travail fait par l'élève ? J'en doute fort. Ce printemps, dans un collège,

sur les bords du Léman oriental, de deux collègues, l'un a été félicité et l'autre sermonné par le jury... pardon ! par les experts. Le premier présentait des cahiers sans tache, sans oreille, avec des dessins impeccables, tous semblables. L'autre avait eu le bon sens de considérer les albums de dessin comme des outils qu'on emploie pour un travail profitable ; il avait suivi les conseils du *Guide méthodique :* il avait laissé se manifester l'initiative des élèves. Naturellement, les cahiers de ce dernier n'étaient pas si agréables à feuilleter ; les dessins manquaient de cette uniformité tant félicitée ; mais on y lisait très clairement l'effort, le labeur de l'enfant.

Or, je vous le répète, le premier a été chaudement félicité et l'autre vivement critiqué et désavoué. Et l'expert était un architecte !

Voici ce qui était arrivé et ce qui a valu des lauriers au premier maître d'école. Quelque temps avant les examens, il a acheté de sa poche pour une dizaine de francs de cartes postales illustrées et représentant des fleurs et des fruits. Il les a remises à ses élèves qui les ont calquées et reproduites dans leurs albums. De là la grande uniformité. Ensuite, après chaque leçon, il emportait tous les albums chez lui et il corrigeait, il effaçait, il « poutzait ». De là la grande propreté.

L'autre avait tout simplement fait travailler ses élèves selon les méthodes modernes. Il avait et il a encore la conscience d'avoir bien agi.

Chaque lecteur est capable de tirer de ces faits la leçon logique. Quand le maître veut faire travailler l'élève, l'élève, quoique propre et appliqué, ne pourra se défaire de certaines négligences et maladresses. Mais certains experts ne comprennent pas qu'un enfant n'a pas toutes les roueries, ni la pratique, ni l'adresse d'un clerc de notaire ou d'architecte, et les notes mauvaises sont plutôt nombreuses. Mais j'aime mieux, après tout, endosser ces notes inconscientes, que de faire du dessin calqué ou fait au pochoir ou au chablon ! Eug. M.

La vision chez les écoliers.

Plusieurs enquêtes ont eu pour résultat de montrer que l'école contribue à provoquer la myopie, et surtout à l'aggraver, lorsque cette faiblesse organique existe déjà chez l'enfant. Mais il est permis de dire que le plus souvent les recherches ont été incomplètes, et surtout arrêtées trop tôt. Les procédés d'investigations employés étaient sans doute excellents au point de vue du diagnostic ; entre les mains de spécialistes pas assez au courant des questions d'enseignement, on pouvait leur reprocher de négliger un facteur important, celui du développement intellectuel de l'enfant. D'autre part, il a pu être remarqué que le personnel enseignant ne procède pas toujours, avec tout le soin voulu, aux enquêtes se rapportant à l'état des facultés physiques ou intellectuelles des enfants. Ainsi à Bordeaux, en 1907, l'examen des élèves de quatre grandes écoles fait par le personnel enseignant, à l'aide de l'échelle optométrique, avait conduit à signaler 488 élèves comme ayant une vision anormale. Ces élèves examinés ensuite par un spécialisle, il ne s'en trouva plus que 250, soit le 51 %, vraiment anormaux, dont 36 par lésions diverses de l'œil, et 214 par anomalies de réfraction. Et sur ces derniers, 147 pouvaient être considérés comme des anor-

maux améliorables, en mettant à profit les moyens de correction reconnus nécessaires. On a dit avec raison, pour expliquer le jugement des instituteurs en pareil cas, c'est que « le maître est naturellement porté à considérer l'impuissance visuelle comme résultant non de l'œil de l'enfant dont il ignore l'état, mais des imperfections matérielles du local qu'il connaît, et dont il souffre lui-même. »

Autre constatation, et celle-là nous la devons à un laboratoire de psychophysiologie, ces établissements de création récente, qui ont déjà rendu de signalés services à la cause de l'éducation, si l'on sait interpréter avec bon sens et un véritable esprit scientifique les résultats des observations faites. Il s'agit des recherches entreprises par M. Vaney, directeur d'école à Paris, sous la direction de M. Binet du laboratoire psychologique de la Sorbonne. L'enquête avait été faite en 1907, dans la première quinzaine d'octobre ; en 1908 elle eut lieu dans la première quinzaine de novembre, alors que les élèves étaient déjà un peu plus entraînés au travail scolaire. Et voici les résultats en anormaux par classes :

				classes parallèles.			
	7e cl.	*6e cl.*	*5e cl.*	*4e cl.*	*3e cl.*	*2e cl.*	*1re cl.*
En 1907	32 %	43 %	15 %	9,6 %	12 %	22,5 %	10,8 %
En 1908	32,5 %	24 %	16,2 %	13,7 %	6,4 %	15 %	16 %

On voit ainsi le nombre des mauvaises visions diminuer avec l'âge, alors que la myopie, d'après les oculistes, augmente de fréquence et d'intensité par le séjour à l'école. Il y a donc là une contradiction. Mais elle est plus apparente que réelle, si l'on y réfléchit. En effet, « si l'œil se déforme, s'altère avec l'âge, en revanche l'intelligence s'accroît ». L'organe peut devenir moins bon, mais on sait mieux s'en servir. Car il importe de se dire, avec M. Vaney, « que l'épreuve pédagogique de la vision est une épreuve globale qui porte sur le cerveau de l'enfant comme sur l'œil et sur son fonctionnement. C'est la synthèse d'une action cérébrale et d'une action visuelle. Les fautes, commises par les élèves des classes inférieures surtout, relèvent tout autant et même plus de l'inattention, de l'impuissance intellectuelle que de défectuosités de l'organe même de la vue ».

Et comme preuve plus frappante encore. Sur 118 enfants examinés en 1907 et en 1908, 20 étaient anormaux et 98 avaient une bonne vue. Sur les 20 anormaux, 17 se sont améliorés et 3 au contraire ont vu leur état s'aggraver. Sur les 98 ayant une vue normale en 1907, un seul dut être classé dans les *déficients* anatomiques en 1908.

Aussi avec M. Vaney reconnaissons-nous la nécessité de ne pas confier au premier venu l'examen de la vision de nos écoliers. L. Hz.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — **La loi sur les traitements.** — La *Feuille officielle du Jura* publie, dans son numéro du 17 avril, le texte de la loi sur les traitements des instituteurs primaires, tel qu'il a été adopté en première délibération par le Grand Conseil dans sa séance du 31 mars.

C'est M. Lohner, directeur de l'Instruction publique, qui a présenté le rapport du Conseil d'Etat. S'il a fallu du temps, pour proposer le relèvement des traitements du corps enseignant, c'est qu'il s'agit d'une dépense importante qui grèvera les budgets futurs d'un million de francs environ. Un instituteur bernois gagne en moyenne 2000 francs par an, tandis qu'à Zurich le traitement moyen est de 3 200 francs. L'augmentation prévue par le projet de M. Ritschard et dont l'*Educateur* a déjà entretenu ses lecteurs se fera par étapes successives : 336 000 francs, en 1909, 550 000 fr., en 1910; 778 000 fr.. en 1911, et 1 006 000 fr., en 1912.

Pour couvrir cette dépense, le gouvernement proposait dans le projet d'autoriser le Grand Conseil à élever l'impôt de deux dixièmes pour mille dans le cas où des déficits viendraient à se produire dans l'administration de l'Etat par suite des charges que lui imposait la nouvelle loi.

C'est autour de cette disposition que se sont livrés les débats les plus intéressants. L'opinion du gouvernement était soutenue par M. Kunz, directeur des Finances, soucieux de ses responsabilités, qui ne voit pas sans appréhension les dépenses de l'Etat augmenter sans que de nouvelles ressources lui soient assurées.

La commission du Grand Conseil par contre était unanime pour demander la suppression de l'article concernant l'élévation éventuelle de l'impôt. Elle craignait avec raison un échec devant le peuple, les électeurs étant généralement opposés à toute aggravation des charges contributives. Les financiers de la commission, entre autres M. Gustave Muller, directeur des finances de la ville de Berne, sont plus optimistes que M. Kunz et prétendent que l'augmentation normale et régulière de l'impôt servira amplement à couvrir les dépenses nouvelles. Il est vrai qu'on compte aussi sur une augmentation de la subvention fédérale. A la votation, l'article concernant l'élévation du taux de l'impôt fut rejeté à l'unanimité.

Le gouvernement proposait aussi que les subventions de l'Etat au corps enseignant primaire pussent être augmentées par simple décret du Grand Conseil, mais MM. Dürrenmatt et Boinay demandèrent la suppression de cette disposition, voulant réserver au peuple le droit de fixer les traitements des employés de l'Etat. Il a été fait droit à la demande des députés de l'opposition, surtout dans le but de rallier au projet le plus d'électeurs possible.

Le nouveau projet augmente aussi les traitements des maîtresses de couture, assure leur remplacement en cas de maladie et prévoit un décret pouvant les obliger d'entrer dans la caisse des retraites.

La loi sera discutée en deuxième débat dans la prochaine session du Grand Conseil. On pense qu'elle pourrait être soumise à la votation populaire dans le courant d'octobre ou de novembre prochain. Elle aura un effet rétroactif dans ce sens que les augmentations de traitement commenceraient déjà au 1er janvier 1909.

Voici les articles fondamentaux de la nouvelle loi dont l'un ou l'autre a été écourté :

Article premier. Les communes sont tenues de verser à chaque instituteur ou institutrice un traitement annuel d'au moins 700 fr., payable par trimestre.

Le traitement communal des maîtresses de couture est de 100 fr. au moins.

Art. 2. L'Etat contribue à la rétribution des instituteurs et institutrices par des allocations dont le minimum est fixé comme suit :

a) Pour les instituteurs ou institutrices qui sont en possession du brevet bernois ou d'un certificat de même valeur :

Années de service	Instituteurs	Institutrices
Une à cinq inclusivement	800 fr.	500 fr.
Six à dix »	1000 »	700 »
Plus de dix	1200 »	900 »

b) Pour les instituteurs ou institutrices non brevetés : 200 fr.

c) Pour les maîtresses de couture : 100 fr.

Art. 4. Le Grand Conseil a la faculté de ne faire entrer en vigueur que graduellement les relèvements que comporte l'article 2 ci-dessus, mais de telle façon que le 25 % en soit acquis le 1er janvier 1909, le 50 % le 1er janvier 1910, le 85 % le 1er janvier 1911 et le tout le 1er janvier 1912.

Art. 5. Si la subvention scolaire fédérale vient à être augmentée, cette augmentation sera employée à atténuer les dépenses que causera à l'Etat, en vertu de la présente loi, l'amélioration des traitements, etc.

Art. 6. Un décret du Grand Conseil pourra obliger les maîtresses de couture, qui ne sont pas institutrices primaires, à se faire recevoir de la Caisse d'assurance des instituteurs.

Art. 8. La présente loi a effet rétroactif depuis le 1er janvier 1909.

H. Gobat.

VAUD. — **Société évangélique d'éducation.** — La séance ordinaire du printemps aura lieu le samedi 15 courant, à 2 h. 1/4, au local de l'Union chrétienne, Pré-du-Marché. A son ordre du jour figurent entre autres une étude biblique de M. Ch. Vulliemin, professeur, et une causerie de M. le pasteur C. Dessemontet, sur la *culture du silence*. Le conférencier montrera l'importance du silence, de l'attention, de la contemplation d'un fait ou d'une idée, du silence moral et religieux, ou silence de l'âme, source de toute éducation morale et de toute expérience religieuse chez l'enfant comme chez l'adulte.

L'intérêt que présentent ces deux études attirera sans doute de nombreux auditeurs à la séance prochaine, laquelle est publique et cordialement ouverte à tous ceux qui se préoccupent des questions d'éducation. H. G.

† **Elise Grandjean-Roux.** — Le 19 avril dernier, un nombreux cortège d'amis et de connaissances rendaient, à Lausanne, les derniers devoirs à Mme Elise Grandjean-Roux, qui fut pendant vingt-deux ans institutrice au Brassus et dirigea dès lors avec son mari, et jusqu'à la mort de celui-ci, la clinique de son frère, le docteur César Roux. Dans l'un comme dans l'autre de ces champs d'activité, Mme Grandjean a fait preuve de beaucoup d'intelligence, d'une grande énergie et d'un dévouement à toute épreuve. Ses anciens élèves, les membres du corps enseignant qui ont eu le privilège de la connaître et les nombreux malades qui ont pu apprécier sa bonté lui garderont un souvenir affectueux. L. J.

FRANCE. — **Une école originale.** — Le bon exemple donné par le département du Nord qui, le premier, a eu l'idée de créer des écoles ambulantes d'agri-

culture, va être suivi par un département du Midi. M. Claude Brun nous apprend que le conseil général de l'Isère a voté 2 000 francs pour l'organisation d'une école ménagère ambulante. Le ministre de l'Agriculture a, de son côté, accordé un crédit de 3 000 francs pour le même objet. L'école s'est rapidement constituée, et elle vient de commencer ses cours à la Côte-Saint-André.

L'enseignement y sera donné dans les divers centres agricoles de l'Isère, au fur et à mesure des demandes, en sessions de trois à quatre mois. Il comprendra des notions de basse-cour, de laiterie, de cuisine, d'hygiène, et les jeunes filles seront exercées à tous les travaux manuels qui intéressent le ménage rural.

Cette heureuse initiative vient combler une véritable lacune dans l'enseignement agricole, et les cultivateurs avaient bien souvent gémi sur le peu de temps donné aux choses de l'agriculture dans l'enseignement des jeunes filles.

Il n'y a pas bien longtemps, chaque ménagère, fermière ou propriétaire, préparait ses conserves pour l'hiver. Les bahuts, les placards regorgeaient de pots de confitures diverses, de coulis pour les sauces, de conserve de thon mariné, de sardines, etc.; ils contenaient pour l'hôte inattendu des pâtés confectionnés par la fermière elle-même et, dans la cave, se trouvaient de vieilles bouteilles de vin cuit, de vins d'imitation ou de liqueurs diverses.

Aujourd'hui, les ménagères agricoles sont loin de posséder les talents de leurs mères, le nombre de ces fermières d'élite diminue tous les jours. Il est si facile de s'approvisionner de conserves chez l'épicier du coin. Aussi beaucoup n'éprouvent plus le besoin de les préparer elles-mêmes à la ferme. Et pourtant, si bien préparés qu'ils soient, les produits industriels fabriqués dans de grandes usines ne vaudront jamais certain mets conservés dont les vieilles fermières avaient seules le secret.

D'autre part, combien de ménagères savent préparer de bons mets, ces mets plus appétissants, plus nourrissants que les grossières bouillies d'une cuisinière inexpérimentée ? Les fermes elles-mêmes ne sont souvent pas tenues avec toute la propreté désirable : l'homme les déserte dès qu'il le peut, pour le cercle ou le café, parce qu'il n'y trouve pas ce modeste confort qu'un peu de méthode et de goût permettraient d'offrir sans dépense supplémentaire. Car la bonne ménagère est un trésor lorsque, autour d'elle, règne l'ordre et la propreté, qui n'excluent ni l'économie, ni le travail productif.

BIBLIOGRAPHIE

Recueil de chants publié par la section vaudoise de la Société de Zofingue. Dixième édition augmentée de 75 morceaux. Lausanne, Georges Bridel et Cie, éditeurs.

Inutile, je pense, de présenter l'ouvrage à nos lecteurs. Il est connu et partout apprécié. Aux 134 morceaux de la neuvième édition, les auteurs en ont ajouté 75. De là une augmentation de 162 pages de texte qui, grâce à la bonne volonté de MM. Bridel et Cie, n'entraîne qu'une augmentation de cinquante centimes sur le prix de vente. Nous ne voulons pas aujourd'hui porter un jugement sur les nouveaux morceaux de la dixième édition. A première vue, il nous semble que, soit par la musique, soit par le texte français, un certain nombre de ces morceaux auront quelque peine à devenir aussi populaires que ceux de l'ancien recueil. Mais attendons et voyons le manuel en action.

PARTIE PRATIQUE

SCIENCES NATURELLES

La vie des plantes.

Sommaire — 1. Les plantes sont des êtres vivants. — 2. Germination. — 3. Phénomène de la germination. — 4. Nutrition des végétaux. — 5. Principes nutritifs. — 6. Préférences des plantes. — 7. Nature et rôle de la sève. — 8. Circulation de la sève. — 9. Respiration des végétaux. Asphyxie.

1. Les plantes sont des êtres organisés qui vivent, se nourrissent et se développent à l'endroit où ils sont fixés.

2. La *germination* des plantes est la série de phénomènes par lesquels une graine donne naissance à une nouvelle plante de même espèce que celle qui l'a formée. Trois conditions sont nécessaires pour qu'une graine germe et se développe : *l'eau*, *l'air* et la *chaleur*.

3. Quand on met dans une terre renfermant de l'humidité, de l'air et de la chaleur, une graine comme le haricot par exemple, les deux parties de cette graine appelées *cotylédons* s'enflent et se ramollissent ; son enveloppe se déchire et sa petite racine s'enfonce dans la terre pendant que la jeune tige s'élève dans l'air. Ensuite les cotylédons qui ont nourri la plante, pendant la germination, se fanent et tombent.

4. Le végétal ensuite se nourrit d'*aliments gazeux* et d'*aliments minéraux* plus ou moins solubles. Les gaz sont absorbés par les feuilles, les autres substances sont puisées par les racines.

5. Les principes nutritifs de la plante sont : l'*azote*, la *potasse* et la *chaux* ainsi que certains acides : l'acide *sulfurique* et surtout l'*acide phosphorique* qui joue un rôle d'une grande importance.

6. Les végétaux ne prennent pas tous la même quantité des éléments nutritifs contenus dans le sol. Telles plantes comme *les pois*, *les haricots* préfèrent la *potasse* et la *chaux*, telles autres comme le blé, l'avoine veulent surtout de l'*azote*, de l'*acide phosphorique* et de la *silice* : il est donc important de connaître les préférences de chacune d'elles.

7. Pour que les principes nutritifs du sol puissent être absorbés par les racines des plantes, il faut que la plupart soient dissous dans un liquide qu'on nomme *sève*.

8. Cette dernière contient en dissolution de l'air, de l'acide carbonique et différents sels qu'elle a rencontrés dans la terre. Elle part des racines et se répand dans toute la plante jusqu'aux feuilles. Se trouvant en contact avec l'air, elle se trouve modifiée, s'épaissit un peu et redescend dans le végétal en lui laissant les matériaux nécessaires à son développement.

En hiver, la sève reste *stationnaire*, mais au printemps la chaleur la met en mouvement et la fait circuler dans la plante.

9. Les végétaux respirent comme les animaux : les organes de la respiration sont les *feuilles*.

Les feuilles des plantes sous l'influence du soleil décomposent l'acide carbo-

nique contenu dans l'air, laissent l'oxigène et retiennent le carbone. Pendant *la nuit les végétaux rejettent l'acide carbonique.* Il est dangereux de déposer des fleurs dans une chambre à coucher : on s'expose à être asphyxié.

C. Failllettaz.

RÉCIT.

Degré moyen.

La mère Greluchet.

Tous les enfants du hameau partaient en bande pour l'école, bavardant et jouant tout le long du chemin.

A moitié route, ils rencontrèrent la mère Greluchet. C'était une vieille femme, toute courbée par l'âge, et qui marchait péniblement en s'appuyant sur une canne. Ses allures étaient bizarres, elle parlait continuellement toute seule. Aussi passait-elle aux yeux de certains habitants pour être un peu sorcière.

Les écoliers, en la voyant, commencèrent à se moquer d'elle. L'un d'eux poussa même l'irrévérence jusqu'à jeter, dans sa direction, une touffe d'herbe.

L'infirme leva le bras pour éviter le projectile; mais dans le mouvement qu'elle fit, elle laissa échapper son bâton qui tomba à terre.

Les enfants, à cette vue, s'enfuirent comme une volée de moineaux.

Qu'on juge de la situation de la pauvre femme : sa canne lui était indispensable pour marcher, et elle ne pouvait se baisser sans risquer elle-même de tomber.

Adolphe, indigné de la manière d'agir de ses camarades, se hâta de relever la canne.

— Merci, mon petit ami, tu es un brave enfant.

— C'est tout simple; s'il arrivait la même chose à mon cher grand-père, qui est âgé comme vous, je serais bien content de savoir qu'on lui rend le même service.

— Ah! tu as raison d'aimer les vieillards, ils sont assez malheureux pour qu'on ne les accable pas encore de railleries ou d'indifférence. Tu vois, je viens de sortir, pensant aller jusqu'au village; une douleur me prend dans la jambe, et je ne crois pas que je pourrai jamais toute seule regagner ma maison.

— Attendez, je vais vous y conduire, dit Adolphe avec empressement.

— Tu ferais cela! s'exclama la vieille d'abord toute joyeuse.

Puis se ravisant :

— Non, il ne faut pas, tu arriverais trop tard à l'école.

— Bah! je marcherai plus vite après.

Et le petit garçon reconduisit la pauvre femme jusqu'à sa demeure.

Mais il eut beau courir pour rattraper son temps, l'heure de la rentrée fut dépassée, et le maître d'école l'avertit qu'il lui marquerait un mauvais point.

— Ça t'apprendra à faire joli cœur et à escorter les sorcières, murmura son voisin de droite.

Si bas que ces mots eussent été prononcés, le maître en devina la nature et ordonna au jeune bavard de les répéter à haute voix.

Il apprit ainsi la bonne conduite d'Adolphe. Non seulement il effaça immédia-

tement la mauvaise note, mais il doubla les bons points du charitable enfant, et dit aux rieurs déconfits qu'il leur conseillait à l'avenir d'imiter cet exemple.

— Car, ajouta-t-il, la première loi de la morale humaine, c'est le respect de ces représentants du passé, auxquels nous devons tant de reconnaissance et d'affection. Vous saurez que dans l'antiquité, à Sparte, toute une assemblée se levait à l'entrée d'un vieillard, en signe de vénération.

Un pauvre vieux marchait à petits pas ;
Un petit garçon, avec politesse,
Le salua

— Tu ne me connais pas

Pourquoi te découvrir ?
— C'est la vieillesse
Que je respecte en vous, dit le petit garçon.
Mes enfants, de ces mots, méditez la leçon.

(Eug. M.) O. AUBERT.

DICTÉES

La Saint-Jean.

A sept heures et demie du soir, on gagnait, en *gravissant* la côte, le plateau voisin : il y avait là une sorte de friche nue, où l'on avait *entassé* des bourrées *destinées* aux feux de joie, et ma grand'tante allumait elle-même les sarments avec une torche de paille. Ce feu de la Saint-Jean, comme il flambait clair dans la nuit *croissante !* Sa flamme légère allait *montant* vers le ciel plein d'étoiles et promenait sur les champs *assombris* les silhouettes *grandissantes* des assistants.

Tout d'un coup, en nous *retournant*, nous apercevions dans toute la vallée de la Meuse une dizaine de feux semblables, *illuminant* en leur lueur rouge et *dansante* toutes les hauteurs *environnantes*. Cette rougeur d'incendie allait se *reflétant* jusque dans le ruisseau, dont le courant tremblotait vermeil dans la noire épaisseur des prairies. A ce spectacle grandiose, toute la population s'était mise à pousser des cris enthousiastes, et chacun étendait les mains vers celles de son voisin : filles, garçons, femmes et jusqu'aux gens d'âge, commencèrent autour du feu d'immenses rondes, en *chantant* à l'unisson de vieux airs populaires.

D'après A. THEURIET.

Le sommeil du berger.

Au pied d'un groupe de pierres et d'animaux, Claude des huttes dormait *couché* sur l'herbe. Un de ses coudes, *recourbé* sous sa tête, lui servait d'oreiller. Son autre bras était *étendu* et *porté* sur le dos d'un chien noir à longues soies, *couché* et dormant aussi à côté de lui. Le soleil, un peu *tempéré*, tombait d'aplomb, en s'éloignant, sur l'homme et sur le chien. A côté du chien, cinq ou six moutons, dont la laine d'hiver n'était pas *tombée* sous le ciseau, se tenaient en cercle, leurs têtes basses et *concentrées* les unes contre les autres, comme les rayons de la roue vers le moyeu.

Une belle chèvre *tachetée* de blanc et de noir, la mamelle pleine et *rebondie* comme une outre de lait, était *couchée* aux pieds de Claude, dans une attitude de repos, de bien-être et de complète sécurité. Elle appuyait nonchalamment sa belle tête, *plantée* de deux cornes luisantes, sur le cou d'un petit chevreau blanc sans cornes, *couché* entre ses jambes. Les sabots de ces charmantes bêtes, *polis* par l'herbe, brillaient comme des cailloux noirs, *polis* par l'eau d'un ruisseau. Les grands yeux de la mère, vagues, lointains et rêveurs comme les yeux de la gazelle et du chameau, semblaient penser. LAMARTINE.

Outre l'application de l'accord du participe passé, cette dictée permet l'étude de l'emploi de la virgule avant et après une proposition incidente. Nous nous servirons des phrases suivantes :

1. Un de ses coudes, *recourbé sous sa tête*, lui servait d'oreiller.
2. Le soleil, *un peu tempéré*, tombait d'aplomb.

3. Cinq ou six moutons, *dont la laine d'hiver n'était pas tombée sous le ciseau*, se tenaient en cercle.

4. Une belle chèvre tachetée de blanc et de noir, *la mamelle pleine et rebondie comme une outre de lait*, était couchée aux pieds de Claude.

5. Elle appuyait sa tête, *plantée de deux longues cornes luisantes*, sur le cou d'un petit chevreau.

6. Les sabots de ces charmantes bêtes, *polis par l'herbe*, brillaient comme des cailloux noirs.

7. Les grands yeux de la mère, *vagues, lointains et rêveurs comme les yeux de la gazelle et du chameau*, semblaient penser.

Faire remarquer que la proposition qui débute, par exemple, à « Un de ses coudes » a pour suite logique » lui servait d'oreiller ». C'est la proposition principale. L'autre partie de la phrase n'est qu'une proposition incidente, une complètive déterminative ou explicative; on pourrait presque s'en passer. Elle s'insinue, comme un valet, un domestique, parmi les membres aristocratiques de la principale, mais ceux-ci ne la tolèrent qu'en mettant une virgule de séparation entre elle et eux!

D'ailleurs, par l'analyse logique, on arrive mieux à faire comprendre l'utilité de la virgule dans des phrases comme les sept ci-dessus. Eug. M.

POÉSIE. *Degré moyen.*

Pour le mois de mai.

La classe a des murailles grises,
Il n'entre qu'un rayon de jour :
On entend le doux chant des brises
Dans les marronniers de la cour.

Sur les buissons s'ouvrent les roses,
Les oiseaux chantent dans les bois;
Sur les bancs noirs, les bébés roses
Penchent tristement leurs minois.

C'est le printemps, Mai va renaître,
La fleur sourit, l'air est d'azur;
Un gai rayon, par la fenêtre
Entre et va danser sur le mur.

Oh! le beau rayon! les visages
Sont distraits, on parle tout bas,
Nul ne regarde plus ses pages,
Tous bâillent et semblent bien las[1].

. . . . . .

Le joyeux rayon les invite
A courir sous les verts halliers.
— Venez donc, mais venez donc vite
Avec moi, petits écoliers.

[1] Plusieurs strophes (6) ont été supprimées là pour raccourcir la poésie.

Ils voudraient bien, mais, à l'école
On leur a dit de travailler ;
L'on voit bientôt à tour de rôle
Tous les bébés roses bâiller.

— Allons-nous en sous la charmille,
Nous écouterons des chansons...
— Eh ! là-bas, je crois qu'on babille :
Au travail, petits polissons !

Après une dernière danse
Sur le mur gris, le rayon sort ;
La maîtresse redit : « Silence! »
Tout est de nouveau sombre et mort.

Pris d'une tristesse profonde,
Avec de petits airs contrits,
Ils penchent tous leur tête blonde
Sur leurs bien longues pages « d'is ».

(*Communiqué par M. Métral.*) ROBIN DES BOIS.

CALCUL ORAL *(suite). Degré supérieur.*

13.	14.	15.	16.
3800 : 2	$\frac{1}{4}$: $\frac{1}{4}$	11 — 3,4	0,6 + 0,9
+ 900	: $\frac{1}{5}$	: 4	× 10
× 2	: $\frac{1}{2}$	+ 7,6	+ 3,6
+ 3400	: $^1/_{10}$	: 5	: 3
: 5	— 66 $\frac{2}{3}$	— 0,3	× 5
× 3	: 2	+ 4,8	— $\frac{1}{2}$
+ 300	× 6	: 4	: 2
: 3	— 100	× 10	+ 14 $\frac{3}{4}$
(1900)	(0)	(16)	(30)

17.	18.	19.	20.
90-12	$\frac{9}{10}$: 3	0,7 × 8	3 × 3 × 3
: 6	: 2	+ 1,5	× 3
× 7	+ $\frac{1}{10}$	— 2,3	+ 19
— 40	× 9	: 3	: 40
: 3	+ 3 $\frac{1}{2}$	× 4	× 3
× 4	: $\frac{1}{4}$	+ 9,8	: 5
+ 16	: 5	: 6	+ 5
— 80	— 2 $\frac{1}{10}$	— 2,7	: 5
(4)	(2 $\frac{1}{2}$)	(0)	(1,3)

21.	22.	23.	24.
250 + 350	0,5 × 0,4	2 — 0,85	1 $\frac{1}{2}$ — 0,25
— 120	+ 4,9	× 4	× 2
: 3	: 3	+ 0,8	+ 1 $\frac{1}{2}$
+ 140	— 0,8	: 3	— 0,65
— 20	× 12	: 0,6	+ 3,15
× 2	: 4	+ 8,2	: 1,5
: 4	+ 0,5	: 8	× 0,25
× 6	: 2	× 5	+ $\frac{3}{4}$
(840)	(1,6)	(7)	(2)

J. S. et E. B.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places au concours.

Instituteurs :

Marnand : fr. 1600, plus logement, jardin et bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 18 mai. — **Orges** : fr. 1600, plus logement, plantage, 4 st. sapin et 100 fagots pour le chauffage de la salle d'école ; 18 mai.

Institutrices :

Renens-Gare : fr. 1000, plus indemnité de logement et autres avantages légaux ; 14 mai. — **Yverdon** : fr. 1300 à 1800 pour toutes choses et suivant années de service ; 14 mai. — **Yverdon** : Ecole supérieure, maîtresse de travaux à l'aiguille : 12 heures d'enseignement par semaine ; fr. 500 à 750 par an, suivant les années de service ; 21 mai. — **Belmont s. Yverdon** (hameau de Villaret) : fr. 1000, plus logement, jardin et bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 18 mai. — **Sullens** : (semi-enfantine) fr. 900 pour toutes choses ; 18 mai.

VÊTEMENTS & DRAPERIE

Anglaise, Française et Suisse.

Coupe élégante et soignée. • Ateliers de tailleurs dans la maison. • 2 coupeurs expérimentés.

Exiger des morceaux pr réparations.

MAISON •• • MODÈLE

Maier & Chapuis

LAUSANNE

22, RUE DU PONT

Envois à choix immédiats.

Collections échantillons à disposition.

TOUJOURS

10 %

d'escompte

au lieu du **3** % habituel à 30 jours,

aux membres de la

S. P. V.

Vallée de Joux

Courses scolaires

Le nouveau tarif suisse, très réduit, pour le transport des Sociétés et des Ecoles est applicable sur la ligne **Pont-Brassus.**

Société évangélique d'éducation

Séance ordinaire du printemps, le samedi 15 mai 1909, à 2 1/4 h., Grande salle de l'Union chrétienne, Pré-du-Marché, 20, Lausanne.

1° **Etude biblique.** Hébreux XII.. M. Ch. Vulliemin, professeur.

2° **La culture du silence**, causerie. M. Dessemontet, pasteur.

Tous les instituteurs et institutrices sont cordialement invités.

Ville de Neuchâtel

(SUISSE)

IVme COURS DE VACANCES
de l'Association des Professeurs des Ecoles de Commerce suisses.

Ces cours auront lieu à l'**Ecole de Commerce de Neuchâtel** du **26 juillet** au **14 août 1909.**

Cours préparatoire et séminaire de langue française, du 26 au 31 juillet.

Cours de Vacances proprement dit, du 2 au 14 août.

Ils sont gratuits pour les professeurs des Ecoles de Commerce suisses et pour les professeurs des cours donnés par la Société suisse des Commerçants. — Les professeurs d'autres établissements scolaires ainsi que les commerçants peuvent y prendre part moyennant la finance d'immatriculation suivante :

Cours préparatoire . . . . . Fr. 15.—
Cours commerciaux proprement dits . Fr. 25.—

Pour les participants aux deux cours la finance est réduite à Fr. 30.—

Pour programmes et renseignements s'adresser au Président. H 3088 N.

Ed. Berger, Directeur à Neuchâtel.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

Ch. CHEVALLAZ

Rue Madelaine, 16, **LAUSANNE** — Rue Fleury, 7, **NEUCHATEL**

Téléphone Rue Colombière, **NYON.**

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Systèmes brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles déposés.

Ancienne Maison

A. MAUCHAIN

Jules RAPPA successeur

GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 ***Havre 1893***
Paris 1889 ***Genève 1896***
Paris 1900

Les plus hautes récompenses accordées au mobilier scolaire.

Attestations et prospectus à disposition.

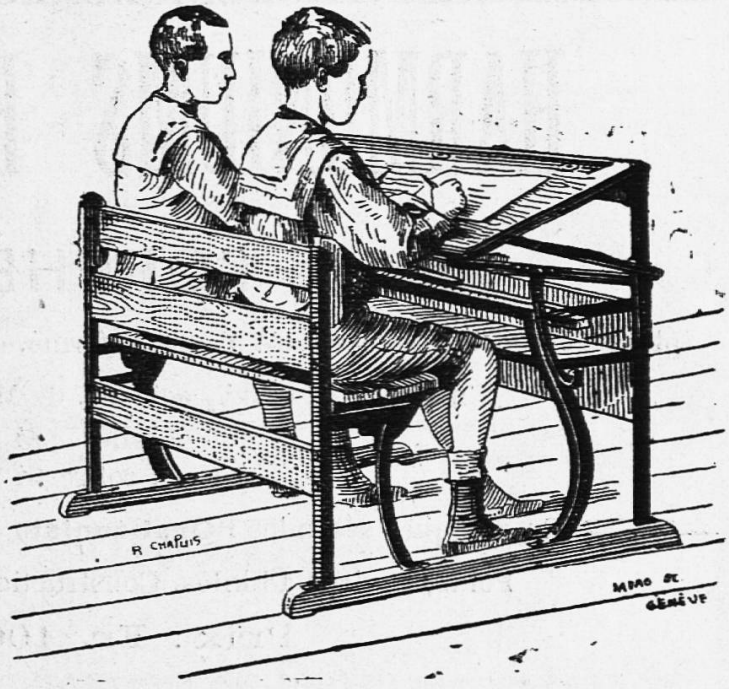

Pupitre avec banc

Pour Ecoles Primaires

Modèle nº 20

donnant toutes les hauteurs et inclinaisons nécessaires à l'étude.

Prix : fr. 35.—.

PUPITRE AVEC BANC

ou chaises.

Modèle nº 15 *a*

Travail assis et debout

et s'adaptant à toutes les tailles.

Prix : Fr. 42.50.

RECOMMANDÉ

par le Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud.

TABLEAUX-ARDOISES

fixes et mobiles, évitant les reflets.

SOLIDITÉ GARANTIE

PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE

et permettant l'exposition horizontale rationnelle

Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité

S'entendre avec la maison.

Localités vaudoises ou notre matériel scolaire est en usage : Lausanne, dans plusieurs établissements officiels d'instruction ; Montreux, Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavannes, Vallorbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Pully, Bex, Rivaz, Ste-Croix, Veytaux, St-Légier, Corseaux, Châtelard, Granges, la Tour de Peilz, Rances, La Praz, Champvent, Lavey, Morcles, Aigle, Chexbres, Combremont, Echallens, etc.

CONSTRUCTION SIMPLE — MANIEMENT FACILE

HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle l'ORPHÉONISTE

pliant et portatif présentant l'aspect, fermé, d'une petite malle avec poignée.

Un jeu de 8' et 3 1/2 octaves, de Mi à La ; 42 touches.

Dimensions : { déplié 64 × 77 × 30 cm. / en coffre 64 × 34 × 30 cm.

En quelques secondes **l'Orphéoniste** est démonté et remonté.

Poids, environ 13 kilos. Construction solide et pratique.

Prix : Fr. 100. —

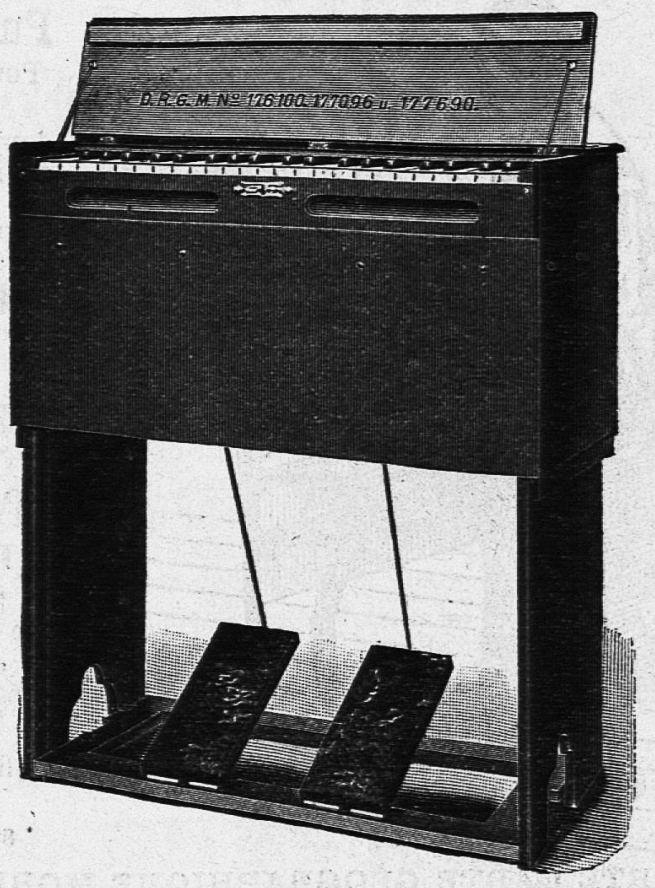

GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez

FŒTISCH FRÈRES (S.A.)

à Lausanne, Vevey et Neuchatel.

Lausanne.— Imprimerie Réunies. (S.A.)